

Bruxelles, le 4 juillet 1998.

## **Mémoire adressé au Gouvernement Rwandais le 4 juillet 1998** *à l'occasion du 4ème Anniversaire de la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais*

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda adresse un mémoire au Gouvernement Rwandais à l'occasion du 4ème Anniversaire de la victoire militaire du Front Patriotique Rwandais (FPR). En effet, le 4 juillet 1994, les troupes du FPR ont réussi à prendre la capitale Kigali. Quelques jours plus tard, le FPR a déclaré sa victoire lorsque la ville de Gisenyi est tombée dans ses mains.

La date du 4 juillet a été déclarée comme « **jour de la libération du peuple rwandais** ». C'est un jour férié qui semble avoir remplacé le 1er juillet, fête de l'Indépendance du Rwanda.

Le Centre constate que, quatre ans après la victoire du FPR, la tragédie rwandaise perdure encore avec tout ce qui la caractérise : génocide, massacres des populations civiles, assassinats, terrorisme d'Etat, torture, emprisonnements arbitraires, délation, pillage des biens publics et privés, squattage des biens d'autrui, famine, chantage, manipulation et désinformation.

### **INTRODUCTION :**

**Les différents Gouvernements rwandais, mis en place par les «pouvoirs occultes » des extrémistes hutu et tutsi devront tous répondre des génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerres commis au Rwanda et dans les pays voisins depuis le 1er octobre 1990.**

**Hier**, les Institutions de l'Etat rwandais, mises en place par les extrémistes hutu issus essentiellement du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) pendant la période d'Avril à Juillet 1994, **n'ont pas pu faire respecter les lois en vigueur et protéger les personnes et les biens contre le génocide, les massacres, les pillages et le chaos généralisé.**

**Aujourd'hui, toutes les Institutions de l'Etat Rwandais sont paralysées et complètement contrôlées par un noyau dur des chefs militaires et politiques du FPR** qui jouissent d'un « *pouvoir occulte* »; ce qui leur permet de disposer du droit de vie ou de mort sur tout résident au Rwanda. Les massacres des populations civiles, les exécutions sommaires, le terrorisme d'Etat, les assassinats politiques, les enlèvements, la torture, la déportation, les emprisonnements arbitraires, la délation institutionnalisée, le chantage, le squattage des biens d'autrui sont des « *stratégies efficaces et rentables* » utilisées et exploitées par ce « *noyau d'extrémistes* » qui a accédé au pouvoir et à l'avoir par la force. Ce noyau tient le peuple rwandais en otage, exactement comme l'avaient fait les extrémistes hutu avant leur défaite en juillet 1994. **Dans le régime actuel**, aucune autorité, aucune Institution (Gouvernement, Parlement, Magistrature, Armée) n'est capable d'arrêter les massacres, la terreur, l'arbitraire, le squattage et le pillage des biens d'autrui et le chaos généralisé.

**Tous les observateurs et organisations des droits humains n'ont eu de cesse de dénoncer la mauvaise foi et le manque de volonté politique qui a caractérisé le régime mis en place par le FPR.** Ainsi, lors de sa visite au Rwanda le 7 décembre 1997, Madame le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Mary ROBINSON, a brisé le silence

diplomatique sur la situation au Rwanda, en formulant de violentes critiques à l'égard du gouvernement rwandais. Elle a dénoncé la « **concentration chronique du pouvoir politique et du processus de prise de décisions dans le pays** ».

**Le régime de Kigali**, dominé par les chefs et les conseillers militaires de l'APR qui semblent avoir constitué un « *gouvernement parallèle* », **continue d'exploiter, à des fins socio-politiques et socio-économiques, la tragédie rwandaise** que le FPR a pourtant déclenché. **Le Centre et plusieurs autres organisations des droits humains**, telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, FIDH, Physicians Humans Rights, le Rapporteur spécial et les Observateurs des droits de l'homme de l'ONU, **n'ont jamais cessé de dénoncer**, devant les institutions rwandaises et l'opinion publique internationale, ces crimes contre l'humanité. **La terreur, l'exclusion, la manipulation, le double langage, la corruption et l'oppression sont devenus quelques unes des armes terrifiantes pour "museler et asservir le peuple rwandais"**. Le déclenchement de la nouvelle guerre civile, l'assassinat et la destabilisation des opposants politiques exilés en Afrique et en Europe constituent des nouvelles stratégies du régime de Kigali.

### **1) Le "Pouvoir occulte ou Gouvernement parallèle"**

Après la victoire du Front Patriotique Rwandais, un groupuscule de gens a ignoré tous les défis que le peuple rwandais devait relever et a instauré un nouveau « **pouvoir occulte** » nommé « AKAZU en kinyarwanda ou maisonnette » qui, en peu de temps, a réussi à monopoliser le pouvoir, à tout paralyser et à tout accaparer.

Les nouveaux détenteurs de ce « pouvoir occulte » ne sont pas seulement originaires d'une même région, mais, ont aussi des liens familiaux. Dans tous les rouages du pouvoir, on observe la présence de personnes qui ont des liens familiaux qui leur assure l'impunité et un clientélisme extraordinaire.

**Les piliers de cette « AKAZU », dont les noms reviennent régulièrement sur toutes les bouches, seraient :**

- Mr Patrick MAZIMPAKA, Ministre à la Présidence de la République rwandaise;
- Dr Joseph KAREMERA, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- Mme Aloysie INYUMBA, Ministre du genre, de la famille et des Affaires sociales;
- Colonel Frank MUGAMBAGE, Conseiller à la Présidence de la République.

Ces personnes font partie du noyau dur des extrémistes tutsi qui détiennent le pouvoir au Rwanda. Rien ne peut être obtenu ou réalisé sans leur bénédiction.

Ceux qui ont leur faveur sont les anciens réfugiés d'Uganda, qui ont vécu dans les camps de réfugiés en Uganda, principalement les camps de GAHUNGE, NAKIVARA et NSHUNGEREZI. Après le critère des camps, vient celui d'avoir ses études à l'Université de MAKERERE (Uganda). L'autre critère est d'être protestant. Le dernier critère est celui d'être originaire de GAHINI (commune RUKARA, préfecture d'UMUTARA).

Le Général Paul KAGAME serait, tout comme son prédécesseur le Président Juvénal HABYALIMANA, prisonnier des extrémistes de cet AKAZU et serait obligé de couvrir tous leurs méfaits.

Ces puissants détenteurs du « *pouvoir occulte* » ont des liens familiaux qui les unissent les uns aux autres ainsi que les différentes postes qu'ils occupent dans l'hierarchie du pouvoir.

**Ils paralysent et contrôlent toutes les institutions du pays telles que :**

**a) L'actuel Gouvernement d'union nationale** qui est noyauté, gangrené, paralysé et terrorisé par l'ingérence des chefs militaires de l'APR dans tous les secteurs de l'Administration publique et

territoriale. En effet, tous les petits et grands fonctionnaires de l'Etat sont nommés et/ou démis, avec l'accord préalable des "agents de sécurité" omnipotents et omniprésents dans tous les coins, même les plus reculés, du pays. Ces agents sont essentiellement des militaires de l'APR, puisque **le Service de renseignements civils du Premier Ministre (SRP) a été saboté, neutralisé et absorbé par le Directorate Military Intelligence (DMI)** depuis décembre 1994, lorsque tous les Chefs du SRP au niveau des préfectures ont été séquestrés par les militaires APR à Mburabuturo (dans la capitale Kigali) pendant plusieurs jours. *Par la suite, ces agents ont démissionné au moment où certains de leurs collègues furent portés disparus.* Or, sans le Service de Renseignements civils "neutre et indépendant" qui l'informe sur la situation intérieure, aucun gouvernement ne peut atteindre ses objectifs, car il ne dépend plus que de l'Armée. ***C'est ainsi que l'actuel gouvernement rwandais se soumet au dictat des chefs militaires de l'Armée « gouvernementale » (APR) alors que c'est l'Armée qui devrait obéir et exécuter les décisions du Gouvernement.***

Le nouveau Gouvernement d'Union Nationale du Premier Ministre RWIGEMA ou celui de son prédécesseur Faustin TWAGIRAMUNGU ainsi que l'ancien Gouvernement du Premier Ministre KAMBANDA Jean **sont tous des "gouvernements otages de l'Armée" mis en place par des "pouvoirs occultes" constitués des extrémistes tutsi ou hutu.** Ces gouvernements sont incapables de faire appliquer la loi, d'accomplir un programme gouvernemental quelconque et de construire un système étatique neutre et capable d'assurer l'Etat de droit qui protège tous les citoyens sans distinction.

***Les Ministres de tous ces gouvernements sont choisis, contrôlés et neutralisés par un petit "noyau" de chefs militaires et politiques du FPR, jouissant des pouvoirs immenses qui leur permettent de gérer le pays comme LEUR "propriété privée", et de traiter les membres du gouvernement, les parlementaires et les magistrats comme leurs "propres domestiques" sur lesquels ils exercent une terreur indicible.*** Cela veut dire que le Rwanda n'a jamais été doté des Institutions de l'Etat vraiment « souveraines » et qui respectent le principe de "séparation des trois pouvoirs. Ce sont des "Institutions de façade" qui se sont succédées!

**De nombreux exemples illustratifs existent** depuis que « l'homme fort du Rwanda », le Général Paul KAGAME a limogé, fin août 1995, l'ancien Premier Ministre Faustin Twagiramungu (**exilé en Belgique**), l'ancien Ministre de l'Intérieur, Seth SENDASHONGA (**assassiné par le FPR** à Nairobi le 16/05/1998), l'ancien Ministre de la Justice Alphonse Marie NKUBITO (**retrouvé mort mystérieusement dans son lit à Kigali** dans la matinée du 13/02/1997) et l'ancien Ministre de l'Information, J.Baptiste Nkuliyingoma (**exilé actuellement en Belgique**).

- **Le régime de Kigali vient de changer trois fois les Ministres de la Justice** (tous hutu) doublés par le « super » Secrétaire Général, Gérard GAHIMA, placé par les extrémistes tutsi pour jouer le « rôle du véritable Ministre occulte de la Justice ». C'est par lui que la Magistrature rwandaise reste paralysée et contrôlée par les militaires extrémistes. C'est grâce à lui et ses directeurs de prison que les détenus sont exécutés, déportés ou disparaissent progressivement depuis la victoire du FPR en juillet 1994.

Quand l'actuel Ministre de la Justice, Faustin NTEZILYAYO, a tenté de faire respecter les procédures et la législation en vigueur au Rwanda, il subit des attaques de toutes parts. Le procureur de GITARAMA, Paul MUGEMANGANGO, le méprisa dans une correspondance annexée au présent mémorandum. Le journal gouvernemental IMVAHO, édité par l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) dirigé par le Major Wilson RUTAYISIRE, mena une forte campagne contre ce Ministre et le Préfet de Gitarama dans ses numéros 1196 et 1997 de août et septembre 1997 **pour les dissuader d'envisager tout respect de la loi.**

- **Le même régime de Kigali vient de changer trois fois les Ministres de l'Intérieur** (tous hutu) doublés par de « supers Secrétaires Généraux » placés par les chefs militaires extrémistes. Il s'agit de l'ancien Directeur de Cabinet, Faustin MUSARE, et de l'actuel Secrétaire Général, Théoneste

MUTSINDASHYAKA, qui ont toujours su jouer le rôle des « véritables Ministres de l'Intérieur » et qui ont si bien couvert les nombreux massacres des populations civiles par l'Armée, en bloquant toutes les enquêtes indépendantes et gouvernementales. **L'anéantissement des fichiers de l'Etat Civil**, qui disparaissent régulièrement dans les incendies des Bâtiments Communaux (abritant les services de recensement de la population), **constitue** une stratégie efficace et un obstacle majeure à toute enquête sur le génocide des hutu en cours. *La totalité de ces attaques «est attribuée à la **rebellion hutu** », même lorsqu'il s'agit des « **attaques simulées par les éléments de la Special Branch** », une branche secrète de la DMI, chargée d'introduire le phénomène des « rebelles hutu » dans des régions, à forte concentration hutu, ciblées par les extrémistes tutsi.*

- **Après avoir dénoncé le massacre du 3/03/97, de près de 300 habitants de Ruhengeri** l'ancien Ministre hutu, Alexis Kanyarengwe et l'ancien Préfet hutu, Ignace Karuhije, ont été limogés parce qu'ils ont accusé l'Armée de mener une répression aveugle contre des innocents.

- **Dans la réunion du 19 août 1997**, l'actuel Ministre de l'Intérieur, Abdul Karim HARERIMANA (un hutu membre du FPR), a demandé au Bourgmestre d'expliquer à la population les circonstances du massacre des détenus du cachot de la commune RUBAVU. Le Bourgmestre aurait dit qu'ils ont été tués par les infiltrés, et que d'autres les auraient suivi dans les forêts. Ceux qui ont été tués sont ceux qui n'ont pas voulu les suivre. *Le Ministre aurait reproché au Bourgmestre de ne pas dire la vérité car il n'avait mentionné nulle part l'action des militaires dans ces tueries.* **Le Ministre aurait montré 4 militaires qui avaient avoué avoir participé au massacre des détenus.** Pour avoir osé mettre en doute « la version grotesque » du bourgmestre, **le Ministre Abdul Karim HARERIMANA a été accusé de complicité avec les infiltrés.** Dans la matinée de ce 8/08/87 vers 9h30, l'APR avait mitraillé et massacré plus de 300 paysans au Marché de MAHOKO en commune KANAMA, préfecture GISENYI sous prétexte de chasser de « *prétendus infiltrés* » venus piller les magasins de Mahoko.

- **Trois jours plutard, dans la nuit du 21 au 22/08/97**, une attaque simulée sur le camp de réfugiés congolais de MUDENDE a fait plus de 130 morts qualifiés tous de tutsi par les autorités militaires, **alors que les réfugiés congolais Hutu, Tutsi, Nande, Nyanga et Hunde avaient été visés indistinctement par les assaillants.** Une répression de l'Armée et de la milice tutsi, qui a coûté la vie à plus de 850 habitants, a naturellement suivi (*voir Note du Centre, Volume II pages 108-109*).

**b) Le Parlement Rwandais où les députés, qui osent encore s'exprimer librement sont assassinés, suspendus, persécutés, agressés, intimidés ou exilés** par les agents des services de renseignements militaires.

- **Les députés GASAMAGERA Evariste (PSD) et SEBARAME J.Baptiste** (du MDR) ont été suspendus depuis décembre 1995 jusqu'à aujourd'hui, en attendant des « *enquêtes qui n'aboutissent pas* ».

- **Le parlementaire, Mr Evariste BURAKARI**, député tutsi du Parti Libéral (PL) **a été assassiné le 16 janvier 1997** dans sa commune d'origine de Rutare (à Byumba au nord du pays) par le S/Lieutenant Kabera, en présence de son chef hiérarchique. Ceux qui le connaissent bien affirment qu'il était un homme de dialogue et tolérant. Certains affirment qu'il avait été témoin des massacres du FPR à Byumba, lorsqu'il était Bourgmestre intérimaire pendant la guerre d'Avril à Juillet 1994.

- **A cette époque, le Député FPR, le Colonel LIZINDE Théoneste (qui fut assassiné par un commando à Nairobi le 6 octobre 1996, d'une balle dans la bouche, avec son ami et homme d'affaires dont les biens ont été squattés par des membres éminents du FPR)** était Préfet intérimaire de Byumba dans la zone occupée par le FPR. Sur pression de quelques parlementaires assez courageux, **les militaires assassins ont été condamnés seulement à 52 mois de prison.** En mai 1997, un autre parlementaire courageux, menacé de mort, a été obligé de s'exiler en Belgique.

- Le parlementaire Eustache NKELINKA a été agressé et a failli être enlevé à plusieurs reprises.

- **Les commissions parlementaires qui ont été créées n'ont jamais fonctionné comme il faut.** Notamment la Commission des droits de l'homme ne s'est jamais penchée sur la situation catastrophique des droits humains au Rwanda.

**c) La Magistrature Rwandaise qui a essuyé une flagrante “purification ethnique”** et où l'ingérence de l'APR est si nuisible que même près de la moitié des 300 Inspecteurs de la Police Judiciaire (IPJ essentiellement tutsi), formés hâtivement, ont refusé d'exercer ce métier de magistrat (considéré comme "*suicidaire*") car ils craignent pour leur sécurité. Ce que l'actuel Secrétaire Général au Ministère de la Justice, *Gérard GAHIMA*, n'a pas osé dévoiler dans son allocution du 5/11/96 lors de l'ouverture d'un Séminaire de formation de nouveaux Inspecteurs de la Police Judiciaire au Centre de Formation des Cadres de Murambi (CFCM) à Gitarama. Ce séminaire a duré quatre mois

- **L'épuration ethnique de la Magistrature a commencé en Septembre 1994** lorsque les cris s'élevèrent de partout, parce que les personnes élargies par la Chambre du Conseil du Tribunal de Première Instance de Kigali *ont été soit assassinées sitôt après avoir été libérées, soit portées disparues ou ont été reprises par des militaires ou gendarmes en tenue civile (voir le Dossier détaillé du Centre sur l'épuration de la magistrature dans les recueils de ses publications, Volume I, pages 103 à 109)*. Certains détenus libérés ont été repris directement devant la prison de Kigali ou réarrêtés chez eux par des militaires en uniforme et/ou séquestrés dans les camps militaires de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR).

*Plusieurs magistrats intègres et indépendants ont été assassinés, d'autres sont portés disparus ou emprisonnés illégalement et arbitrairement.* Simultanément, en plus des lois et des procédures judiciaires imposées au peuple rwandais, les extrémistes ont réussi à faire nommer des magistrats de leur seule obédience. Ces magistrats à majorité tutsi ont été d'abord formés au rabais, avant d'être affectés à des postes-clés et précis au sein de la Magistrature Rwandaise. Pour illustrer cette situation, citons le cas du Procureur près le Parquet de Gitarama, Paul Mugemangango, qui a rejeté par sa lettre du 04/04/1997 les injonctions de l'actuel Ministre de la Justice qui lui avait ordonné de libérer deux personnes détenues dans des cachots communaux, depuis plus d'une année, sans preuves solides de culpabilité. Le Centre a collecté aussi d'autres témoignages où certains rescapés tutsi, appuyés par des magistrats placés par le « *pouvoir occulte* », semblent avoir été autorisés à boycotter les décisions judiciaires ou à faire exécuter sommairement des détenus innocents libérés par les instances judiciaires. *Ce Ministre de la Justice ainsi que d'autres responsables administratifs, qui ont tenté de faire respecter les procédures judiciaires et la législation en vigueur au Rwanda, n'ont jamais cessé de faire l'objet des campagnes de dénigrement dans les journaux publics et privés infiltrés par les extrémistes tutsi.*

- **Le cas du magistrat Silas MUNYAGISHALI**, illustre assez bien les risques auxquels s'exposent les magistrats qui n'obéissent pas aux *détenteurs du pouvoir occulte* et la couleur de la « **justice chaotique** » que le noyau dur des chefs militaires extrémistes a imposé au peuple rwandais. Le Substitut Silas MUNYAGISHALI qui a exercé la fonction de Procureur de la République ad interim à Kigali, entre mars 1995 jusqu'en février 1996, après le départ du Procureur François-Xavier NSANZUWERA, a été d'abord suspendu, puis arrêté par les militaires et ensuite condamné à mort le 22/8/1997 par le Tribunal de Première Instance de Gitarama. **Sur base de faux témoignages collectés par les extrémistes, ce magistrat avait été accusé de participation au génocide, après qu'il ait refusé de coopérer à l'épuration ethnique des cadres de la Banque Nationale du Rwanda** (voir communiqué n°31/98 du 8/04/1998).

Malgré de nombreuses interventions qui sollicitaient la suspension de son exécution, ainsi que celle des autres condamnés à mort, cet ancien Procureur a.i. fut exécuté en public à Kigali le 24 avril 1998 parmi les 22 autres personnes exécutées ce jour-là, après des procès inéquitables.

***Comment un pays comme le Rwanda peut-il reconstruire son Système judiciaire, lorsque les magistrats, qui tentent de faire correctement leur travail, sont assassinés, portés disparus, emprisonnés, limogés, persécutés ou terrorisés comme ils le sont actuellement au Rwanda?***

- **Un autre cas flagrant, est la « suspension sans explication plausible »** de cinq hauts magistrats, essentiellement hutu, de la Cour Suprême du Rwanda. Il s'agit du Major Augustin CYIZA, Président de la Cour de Cassation et Vice-Président de la Cour Suprême, **suspendu mardi le 24 mars 1998 officiellement pour « faciliter une enquête le concernant »**. Le 7/12/97, l'hebdomadaire gouvernemental IMVAHO avait accusé les cinq Vice-Présidents (dont quatre avaient déjà servi sous le régime de l'ex-Président Habyalimana) d'avoir « voulu renverser la Cour Suprême » **en essayant d'obtenir, pour chacune des hautes juridictions qu'ils président, une plus grande autonomie par rapport à la Cour Suprême, en ce qui concerne les procès et les élections.**

Le 24 novembre 1997, les cinq Vice-Présidents de la Cour Suprême avaient été reçus par le Président la République, Pasteur BIZIMUNGU, pour discuter de **cette fronde**. La lettre officielle de suspension du Major Augustin CYIZA fait référence à cet entretien avec le Président et indique que *les conseils prodigués par le Chef de l'Etat n'ont pas été suivis*.

A cette occasion, quatre autres hauts magistrats de la Cour Suprême ont été suspendus « sans explication plausible ». **Au total: cinq hauts magistrats, essentiellement hutu, viennent d'être suspendus dans le cadre de l'éternelle « épuration ethnique » de la Magistrature Rwandaise.** Il s'agit des magistrats suivants:

- **Cour de Cassation** : - Major Augustin CYIZA, Président  
- J.Baptiste MUTASHYA, Conseiller
- **Conseil d'Etat** : - François NDEZE, Conseiller  
- Emmanuel HAKIZIMFURA, Conseiller  
- Albert MUHAYEYEU, Conseiller

**Rappel: Le Président du Conseil d'Etat, Vincent Nkezabaganwa, fut assassiné le 14/02/1997.** Il ne fut pas d'abord mortellement touché par le commando non identifié, mais il fut achevé par des militaires qui sont intervenus et qui se sont proposés pour le conduire seuls au Centre Hospitalier de Kigali. Moins d'une heure après cet attentat, son cadavre tout nu fut retrouvé, à la morgue de Kigali, le ventre ouvert au couteau.

- **Cette éternelle épuration vient de priver le Rwanda** de sa dernière chance de reconstruire un Système judiciaire viable et indépendant du Pouvoir Exécutif. Il est vrai que plusieurs procès sont susceptibles de passer devant la Cour de Cassation qui statue en dernière instance, **même si elle ne dispose pas de la complète autonomie que réclamait son Président, le Major Augustin CYIZA.** Or, le Gouvernement officiel « dit d'unité nationale et de réconciliation », qui dispose d'un mandat de cinq ans, va devoir organiser des élections dans un an au plus tard, si le « *Gouvernement occulte des chefs militaires extrémistes* » le permet. En vertu des prérogatives définies par les Accords de Paix d'Arusha (signé le 4/8/93 en Tanzanie), c'est la Cour Suprême qui supervise l'organisation des scrutins. *Cette « épuration » consiste-t-elle en un « grand nettoyage ethnique de la Cour Suprême » avant l'organisation des scrutins?*

Dans la mesure où le régime de Kigali reste dominé, gangrené et paralysé par le « **pouvoir occulte** » ou le « **gouvernement parallèle** » des extrémistes tutsi, il porte la responsabilité des conséquences de l'épuration ethnique de la Magistrature rwandaise qui ne peut que « favoriser et institutionnaliser l'IMPUNITE » au Rwanda. En effet, suite à leur part de responsabilité dans le génocide rwandais et au volume impressionnant des crimes qu'ils ont continué à commettre depuis leur victoire en juillet 1994, ces extrémistes n'ont plus d'autres choix que de s'assurer l'impunité dont ils ont besoin, **par la mise en place d'un Système judiciaire parfaitement contrôlable et qui leur est totalement dévoué.**

## **2) Les massacres des populations civiles et les actes de génocide commis par l'Armée sous prétexte de combattre la rébellion hutu:**

Nous épargnons au lecteur de grands développements de ces crimes contre l'humanité. **Nous estimons qu'une présentation succincte lui permettra de se faire une idée sur la tragique situation que vivent les populations civiles rwandaises.**

**Le comportement des autorités actuelles est le même que celui du Gouvernement Sindikubwabo et Kambanda qui a préféré s'attaquer aux civils tutsi plutôt que de combattre les troupes du FPR.** Ce comportement criminel et irresponsable caractérise déjà les soldats de l'APR depuis qu'ils massacrent indistinctement des femmes, des enfants et des vieillards sous prétexte de combattre la rébellion. Quand on sait que le génocide rwandais est le résultat de comportements similaires, on craint que le Gouvernement actuel ne succombe à la « tentation » d'exercer des représailles d'une ampleur génocidaire contre les hutus.

**Depuis le retour forcé des réfugiés rwandais rescapés des massacres du Kivu, Amnesty International rapporte que les atteintes aux droits de l'homme – en particulier les violations massives du droit à la vie – se sont multipliées de manière considérable.** Des milliers de civils non armés ont été tués durant le premier semestre de l'année 1997. Quelques jours seulement après l'arrivée de la première vague de ces réfugiés, en novembre 1996, des tueries et des arrestations arbitraires étaient déjà signalées. Au début du mois de janvier 1997, **le rythme des homicides et des « disparitions » s'est brutalement accéléré, notamment dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi** (Cfr : *Lettre ouverte d'Amnesty International aux Gouvernements accueillant des réfugiés du Burundi, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, Londres Octobre 1997*).

Ces tueries se sont poursuivies au cours de l'année 1997, les militaires de l'APR exploitant la « **formule des infiltrés** » qu'ils ont eux-mêmes créés. **Depuis mars 1997**, les massacres et les rafles organisées par l'APR provoquent la fuite des jeunes gens et hommes valides qui se réfugient dans les forêts et les montagnes d'où certains tentent de résister à des massacres de l'Armée du Général KAGAME. Beaucoup périssent par la faim et la maladie car plusieurs centres de santé sont fermés.

Sous le fallacieux prétexte de pourchasser les ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) et les miliciens INTERAHAMWE, les militaires de l'Armée Patriotique Rwandaise se livrent à l'extermination des populations civiles sans défense.

Le Centre rappelle l'épuration ethnique, d'une ampleur génocidaire, opérée par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) qui massacre depuis plus de deux ans les populations hutu du Nord au Sud-ouest et au centre du Rwanda. **Sous prétexte de combattre une rébellion dont on ignore la nature, le nom, les chefs et les revendications, l'APR tente de « vider à la petite cuillère et avec succès** (expression du Général Kagame) **» une bonne partie de la population hutu des préfectures de GISENYI, RUHENGERI, KIBUYE, CYANGUGU et GITARAMA-nord.** Le reste du pays, à savoir les préfectures BYUMBA et KIBUNGO (dont la nouvelle préfecture UMUTARA), les préfectures KIGALI-Rural, GITARAMA-sud, BUTARE et GIKONGORO, ont subi progressivement des « *épurations ethniques massives* » depuis Avril 1994, lors de leur conquête par le Front Patriotique Rwandais (FPR). C'est ainsi qu'un des régimes les plus sanglants de l'Afrique Centrale tente de résoudre le **problème de la majorité ethnique** (ikibazo cya Rubanda Nyamwinshi), selon la stratégie criminelle des commandants et des conseillers militaires du Général Paul Kagame.

## **a) Bombardements des populations civiles par les hélicoptères de l'APR :**

Dans les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi et Gitarama, l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) continue de se rendre coupable de bombardements aveugles des populations civiles, **tantôt à l'arme lourde, tantôt à l'aide des hélicoptères et parfois au napalm**. Les soldats de l'APR ont tué des civils non armés sur le Marché de MAHOKO en commune Kanama le 8 août 1997. Lorsque les témoins indépendants ont mis en doute la version officielle des événements qui l'attribuait aux infiltrés hutu, **les militaires de l'APR laissèrent massacrer des réfugiés tutsi, hutu, nande, hunde et nyanga le 22 août 1997, au camp de réfugiés congolais de MUDENDE parmi lesquels se trouvent des tutsi pour faire croire que les assaillants ne pouvaient être que des « rebelles hutu » et accrédi-ter du même coup la présence des « infiltrés hutu ».**

**L'APR a aussi massacré plus de 8.000 personnes**, parmi lesquelles des femmes et des enfants, **dans la grotte de NYAKIMANA** en commune KANAMA **entre le 24 et 27 octobre 1997**. Et lorsque, sur dénonciation du Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda, le Régime du Général KAGAME a été interpellé, **il a brillé par des déclarations contradictoires**. Il a d'abord déclaré que ce réseau de grottes était hors d'usage. Percevant ensuite le risque d'une visite sur terrain des observateurs de l'ONU et des journalistes, il a déclaré avoir découvert un réseau de grottes qui servait de sanctuaire aux ex-FAR et aux miliciens hutu. **La visite des journalistes le 8 décembre 1997**, organisé par l'APR, a révélé au monde entier des cadavres de **vieillards, de femmes et d'enfants devant l'entrée de la grotte.**

Enfin, **le Centre a dénoncé et condamné les bombardements à l'aide d'hélicoptères de combat et de blindés légers**, qui ont frappé les communes de GICIYE, KARAGO, GASEKE SATINSYI (de la préfecture Gisenyi), NDUSU et GATONDE (en préfecture Ruhengeri) **entre le 5 et le 13 novembre 1997**. *Les victimes se comptent par milliers*. L'armée rwandaise a utilisé 6 hélicoptères de combat d'origine soviétique, pilotés par des équipages soviétiques. *Une information que le Centre n'a pas encore pu recouper précise qu'il aurait été fait usage de NAPALM à certains endroits.*

Ces opérations sont présentées comme étant une réaction militaire à des attaques que les officiels rwandais attribuent à des infiltrés, insurgés ou rebelles hutu.

**Le Centre estime pour sa part, que ces méthodes de destructions massives, utilisées dans des régions très peuplées, visent à tuer un maximum de personnes, plutôt qu'à combattre une guérilla.**

Pour détourner l'attention des ONG des droits humains, des observateurs de l'ONU et des médias internationaux qui commençaient à dénoncer et condamner cette tragédie, **une nouvelle attaque frappa une seconde fois les réfugiés congolais du camp de MUDENDE en commune Mutura où furent « portés disparus » plus de 400 détenus du cachot communal de Mutura dans la nuit du 10 au 11/12/1997**. Du coup, le régime de Kigali attribua encore cette attaque aux « rebelles hutu » dont la présence réelle commençait à être mise en doute par certains ONG et **observateurs nationaux et étrangers.**

## **b) L'exploitation de la « formule des infiltrés » :**

Le régime militaro-ethniste de Kigali invoque toujours la présence des « infiltrés » ex-FAR et des miliciens hutus pour justifier sa répression aveugle et permanente contre la communauté hutu en général..

Pourtant des signes patents permettent de douter de plusieurs attaques attribuées aux « rebelles » hutus :



- **Les attaques attribuées aux infiltrés ont toujours été précédées par l'expulsion d'ONG** étrangères et par l'assassinat et l'intimidation d'autres témoins gênants étrangers. Rappelons certaines expulsions, départs forcés et quelques cas d'assassinat de témoins étrangers :

- **Le 15 mars 1995**, trois ONG belges de développement ont été expulsés ;
- **Le 6 décembre 1995**, 38 ONG humanitaires ont été expulsées et 18 autres suspendues;
- **Le 29 janvier 1996**, trois enquêteurs du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ont été agressés et tabassés à Kigali par des militaires rwandais.
- **Le 8 mars 1996**, les soldats de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR II) ont été forcés de quitter le pays suite à une campagne hostile et de dénigrement, organisée par le régime de Kigali.
- **Le 11 janvier 1997**, quatre observateurs de l'ONU ont été battus, par des soldats déguisés de l'APR et menacés d'être tués s'ils revenaient travailler en Commune GICIYE (Gisenyi) par des soldats APR déguisés;
- **Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1997**, trois espagnols de l'ONG Médecins du Monde (MDM) ont été assassinés et un américain amputé d'une jambe. Le gardien de nuit, un ex-caporal hutu, qui avait reconnu les agresseurs issus de l'APR, a été abattu le lendemain par les gendarmes de la Brigade Judiciaire de Ruhengeri au moment où il voulait témoigner ;
- **Le 2 février 1997**, le Père canadien Guy PINARD a été assassiné en pleine messe dans sa paroisse de KAMPANGA par un ex-soldat APR qui est actuellement protégé par la Gendarmerie. Les témoins à charge sont aujourd'hui en prison et l'assassin en liberté.
- **Le 4 février 1997**, deux observateurs de l'ONU et leurs trois collaborateurs rwandais ont été assassinés en commune KARENGERA et la population locale soupçonne les éléments de l'APR. Les autorités militaires attribuent ce crime à des « infiltrés hutu » bien sûr.
- **Dans la nuit du 27 au 28 avril 1997**, Mlle Griet BOSMANS (62 ans), la directrice belge de l'Ecole Secondaire de MURAMBA en commune Satinskyi, a été assassinée avec 17 élèves et quatre autres civils hutu qui s'étaient réfugiés à l'Ecole pour fuir les tueries journalières de l'APR dans cette région de Gisenyi. Dans cette même nuit un des trois derniers journalistes indépendants a été abattu de deux balles dans l'oreille par des agents de la Directorate Military Intelligence (DMI) dans la Ville de Kigali ;
- **En mai 1997**, le régime a réussi à faire supprimer le poste de Rapporteur Spécial de l'ONU pour le Rwanda au moment où les massacres de l'APR prenaient une ampleur génocidaire surtout dans le Nord-ouest (Gisenyi et Ruhengeri) et le Centre (Gitarama) du pays.
- **Le 12 janvier 1998**, l'Abbé belge LERUSSE du Diocèse Gikongoro a été expulsé.

- **Les « *attaques simulées* » et attribuées aux infiltrés ne rencontrent aucune résistance** de la part des militaires APR surarmés et omniprésents dans toutes les régions du pays. Ceux-ci n'apparaissent généralement que plusieurs heures après le départ des « assaillants ». Et lorsqu'ils interviennent à temps, ils n'opposent qu'une résistance symbolique. Au cours de leurs opérations « de ratissage ou de représailles » ils préfèrent massacrer des civils non armés qui sont généralement des habitants rescapés de ces « attaques attribuées aux infiltrés hutu ». *Voyons quelques exemples de ces attaques simulées :*

- **Le cas de l'attaque de MUSANZE (près de Ruhengeri) du 2 mars 1997** entre 18h et 19h: Dans la soirée du 2 mars 1997, une attaque attribuée aux infiltrés hutu a fait une dizaine de victimes à Musanze sur la grand-route asphaltée Ruhengeri-Gisenyi, dans la périphérie de la ville de Ruhengeri, près de deux camps militaires de l'APR et d'une Brigade de Gendarmerie. Curieusement les militaires omniprésents dans ce coin, sont intervenus le lendemain 3 mars à partir de 5h du matin, pour massacrer plus de 300 civils non armés dans sept secteurs. Certains cadavres ont été chargés dans des camions militaires pour une destination inconnue, tandis que

d'autres ont été revêtus d'uniformes militaires et exposés comme des infiltrés hutu abattus! Le préfet de Ruhengeri et le Ministre de l'Intérieur et Président du FPR, Alexis KANYARENGWE, qui ont osé condamner ces tueries, ont été limogés dans les jours qui ont suivi. Une arrestation symbolique du responsable militaire a été opérée pour calmer la population meurtrie et désespérée.

- **Du 9 au 16 mai 1997** : Le Colonel KAYUMBA Nyamwasa (promu Général de Brigade en janvier 1998), qui venait d'être affecté début mai 97 dans le nord-ouest, a organisé plusieurs ambuscades et attaques simulées (attribuées aux infiltrés) pour mieux justifier les massacres suivants des populations civiles : *a) **Suite à une prétendue** attaque contre un convoi militaire dans le secteur GITWA, l'APR a organisé des opérations de « *représailles dans plus ou moins sept secteurs* » de la Commune NKULI. C'est ainsi que **du 9 au 12 mai**, les militaires ont massacré **plus de 1.400 personnes** réparties comme suit: **404 tués** dans le seul secteur RYINYO, **325 tués** dans deux cellules Kintobo et Gatovu du secteur GITWA, **253 tués** dans le secteur MUKAMIRA, **148 tués** dans le Secteur GATOVU et **98 tués** dans le secteur RUKOMA. *b) **Le 11 mai 1997***: L'APR a massacré 35 personnes (dont un inspecteur scolaire, des enseignants et des commerçants qui assistaient à une réunion dans le secteur Rutare, commune CYABINGO). *c) **Le 16 mai 1997***: Sous prétexte de rechercher de prétendus « infiltrés » qui étaient censés avoir attaqué le bureau communal de CYABINGO, l'APR a organisé des opérations de « *représailles* » et **massacré 175 personnes dans le secteur MUHORORO**. Au cours d'une réunion tenue par les responsables administratifs et militaires, qui voulaient justifier ces massacres aveugles, les militaires reprochèrent aux habitants de soutenir les infiltrés. Selon la version des responsables militaires, plus d'une centaine d'individus qualifiés « *d'infiltrés hutu* » auraient attaqué un détachement militaire au Bureau communal de CYABINGO. Une bataille de cinq (5) heures les auraient opposés à l'APR.*
- **Le 10 juin 1997 vers 5h du matin**: Le Colonel KAYUMBA Nyamwasa, affecté dans le nord début mai 1997, a organisé **deux attaques simulées** contre les bureaux communaux de GATONDE et NYAMUTERA (préfecture Ruhengeri). Sous prétexte de rechercher les auteurs de ces attaques, l'APR a mené des opérations « *de représailles dans les deux communes concernées* », puis en commune KINIGI et dans les secteurs voisins de la commune NDUSU. D'après le rapport des observateurs de l'ONU (HRFOR) ,c'est au cours de ces opérations que: 294 habitants furent massacrés dans les quatres communes (GATONDE: **143 tués** dont le conseiller du secteur Munanira, KINIGI: **80 tués**, NYAMUTERA: **40 tués**, NDUSU: **31 tués**). **Pour justifier ces massacres, l'APR a prétendu que plus de 200 personnes (infiltrés hutu) ont attaqué le bureau communal de la commune GATONDE, libéré tous les prisonniers et tué un soldat de l'APR. Ce même jour un autre groupe aurait attaqué le bureau communal de NYAMUTERA.** Le Centre a reçu récemment des témoignages fiables des rescapés du massacre de Nyamutera ce matin du 10 juin 1997 qui ont confirmé que ces attaques étaient simulées et que l'APR en a profité pour massacrer et enlever plusieurs centaines d'habitants.
- **Le cas de l'attaque au Marché de MAHOKO le 8 août 1997 vers 9h30** : Les massacres de Mahoko (commune Kanama, préfecture Gisenyi) se sont déroulés en pleine journée du 8 août 1997. C'était le jour du marché et il y avait beaucoup de personnes dont de nombreux femmes et enfants. Très tôt le matin, des dizaines d'individus armés et en tenue civile ont fait irruption dans le marché, saccageant boutiques et restaurants. Ils étaient munis de radios-messages dont ils se servaient pour communiquer. Les militaires APR sont intervenus mais ont laissé faire et se sont plutôt attaqués aux personnes présentes au marché et dans les environs. Les coups de feu se sont fait entendre de 9h à 18h30. Plus de 300 cadavres ont été dénombrés rien qu'au marché. Plusieurs centaines de détenus des cachots communaux de Kanama et Rubavu ont été massacrés froidement dans l'après midi du 8 août 1997 par l'APR. L'APR a continué à massacrer des habitants du 8 au 10 août 1997 dans les environs. Là encore une fois une arrestation

« symbolique » de 13 soldats de l'APR aurait été opérée pour calmer les organisations et les observateurs des droits humains.

- **Le cas de l'attaque du 8 octobre 1997 à l'Aérodrome de Gisenyi, en commune Rubavu:** Selon les médias proches du régime de Kigali, la « *rebellion hutu* » aurait utilisé pour la première fois des armes lourdes au cours des combats qui auraient eu lieu. Le Centre a, par ailleurs, appris avec effroi, des propres déclarations du Lt Colonel MUROKORE, Commandant du 21ème Bataillon basé à Gisenyi, « *la disparition d'une grande partie de la population de la commune RUBAVU, des habitants de certains secteurs des communes RWERERE et MUTURA, qui d'après lui sont partis avec les infiltrés lors de cette attaque* » (voir INGABO n°29 pages 18 à 20 journal mensuel édité par le Ministère de la Défense « période Octobre 1997 » et dont la traduction en français est ci-annexée). Comment le Général KAGAME pourra-t-il expliquer que 2 à 3 mille habitants du Secteur BYAHI (commune Rubavu) se soient « *volatilisés* »? Comment pourra-t-il expliquer qu'environ 8.000 habitants de quatre secteurs de la commune KANAMA, (massacrés dans la grotte de Nyakimana entre le 24 et le 27/10/1997), aient disparu tous en même temps ?

**Il est vrai que la population locale fait état de la présence d'infiltrés « inconnus » mais elle relève que ces derniers sont souvent de mèche avec les soldats de l'APR, ce qui indique qu'ils ne proviendraient que des services de la DMI issus de l'APR.**

**Mais actuellement, il y a une faible « résistance » des habitants qui se défendent contre la répression aveugle de l'Armée dans certaines régions de Gisenyi et Ruhengeri.**

Le Centre reçoit cependant de plus en plus de témoignages qui indiquent qu'il y a une faible « **Résistance** » des paysans hutu actuellement.

### **3) L'attaque et l'extermination des réfugiés hutu dans l'ex-Zaïre :**

**L'attaque et l'extermination des réfugiés rwandais hutu de l'Est du Congo-Zaïre par les troupes rwandaises, burundaises, ougandaises et banyamulenge procédait d'une stratégie planifiée, à en croire les déclarations des officiels rwandais.**

La première en date fut celle du Ministre Jacques BIHOZAGARA, le 1er juillet 1995 à l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles, lorsqu'il disait que la prochaine guerre aurait lieu au Zaïre. Dans la foulée, le Général KAGAME déclarait que si « *les filous ne rentrent pas, ils seraient retrouvés là où ils sont* ». A son tour, le Premier Ministre rwandais, Pierre Célestin RWIGEMA, invitait le 16 avril 1996 les rwandophones déplacés par les tensions interethniques du Nord-Kivu à prendre les armes contre le Zaïre. Le Président de la République Pasteur BIZIMUNGU, dans son discours du 10 octobre 1996 à Cyangugu au sud-ouest du Rwanda, a invité les réfugiés banyamulenge à « donner une leçon de savoir-vivre » aux zaïrois qui contestaient leur nationalité.

On connaît la suite : Avec parfois l'aide logistique du HCR les troupes rwandaises, burundaises et ougandaises envahissent le Zaïre en septembre-octobre 1996. Les camps de réfugiés rwandais et burundais sont démantelés et les réfugiés exterminés. Une petite partie fut rapatriée de force. Les autres s'engouffrent dans la jungle zaïroise où ils succombent suite à la faim, à la maladie et aux intempéries. Les survivants sont poursuivis et exterminés par les troupes rwandaises à travers tout le Congo-Zaïre jusqu'à la frontière du Congo-Brazzaville et à MBANDAKA. Pendant que les réfugiés rwandais étaient pourchassés dans la région de MBANDAKA, **le HCR offrait une prime de recherche de dix (10) dollars US par réfugié rwandais débusqué par des congolais. Ainsi les réfugiés retrouvés étaient rapatriés de force au Rwanda par des avions affrétés par le HCR.** Même les réfugiés hutu, qui sont arrivés vivants au Rwanda, ont été acheminés et isolés dans le camp de RUNDA à une dizaine de kilomètres de la Capitale Kigali. Comme rescapés du génocide

de réfugiés hutu dans l'ex-Zaïre, plusieurs d'entre-eux, surtout des intellectuels, sont aujourd'hui portés disparus.

Devant le caractère génocidaire de cette opération criminelle, les Nations-Unies ont mis en place une Commission d'enquête dont les travaux ont été entravés par le nouveau régime congolais.

Les aveux du Général Paul KAGAME sur l'implication directe de son armée interviendront le 9 juillet 1997 au Washington Post. Ils ont été ensuite répétés à la presse sud-africaine. Suite à de nombreux rapports des ONGS et au Rapport de trois experts de l'ONU conduits par le célèbre Rapporteur Spécial de l'ONU pour le Zaïre, l'ONU et deux organisations des droits humains (l'une canadienne et l'autre congolaise) ont créé deux commission d'enquête sur les graves violations des droits humains commises pendant la guerre.

**a) Le Rapport de la Commission d'enquête de l'ONU accuse le Président KABILA et ses alliés rwandais d'avoir procédé à des actes génocidaires sur les réfugiés hutu :**

**Depuis le 24 août 1997, la Commission d'enquête de l'ONU a commencé l'enquête sur les massacres des réfugiés hutu dans l'ex-Zaïre. Elle n'a pas pu la terminer suite aux nombreux obstacles des régimes de Kabila et de Kigali.**

D'après le Washington Post de mardi le 2 juin 1998, les autorités onusiennes étaient divisées sur le fait de publier le rapport dans sa forme originale. Quelques officiels de l'ONU ont invoqué les intérêts dans la stabilité politique en Afrique Centrale, défendant l'idée d'adoucir ce rapport ou de le supprimer en guise d'effort pour gagner plus de confiance chez Kabila. Le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan avait rappelé l'équipe d'investigation après que les tracasseries du gouvernement de Kabila sur le personnel de l'ONU aient rendu impossible la poursuite des enquêtes. Parmi les avis de ses trois principaux collaborateurs, le Centre a retenu celui de Mme Mary ROBINSON, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui estime que le rapport ne devrait être soumis à aucune censure. Par contre le Centre de Lutte contre l'Impunité désapprouve l'avis des officiels onusiens qui pensent « *qu'une telle ligne de conduite mettrait en péril le régime de KABILA sans en retirer un quelconque intérêt politique* ». **Le Centre est heureux que leur idée, qui consistait à pousser Mr Kofi Annan à supprimer ce rapport ou à le publier dans une autre version qui exclue tous les aspects mettant en cause KABILA, a avorté.**

**D'après le Monde du Jeudi 2 juillet 1998, le Rapport de l'ONU, publié ce mardi 30 juin 1998, a suscité la colère de nombreux Africains et la gêne des puissances occidentales qui, en tant que membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, vont être obligées de se prononcer. Les conclusions des enquêteurs sont particulièrement gênantes pour les Etats-Unis qui entretiennent des « relations étroites avec Kigali. Le rapport serait « encombrant » aussi pour le Secrétaire Général Kofi ANNAN, accusé par des pays africains de s'être « trompé de priorité » en créant la mission d'enquête en 1997 et d'avoir « trahi son frère KABILA ».**

Rédigé en mai 1998, le compte rendu de ce rapport est accompagné des réponses des gouvernements de KINSHASA et KIGALI.

- **Selon Kinshasa**, le rapport de l'ONU n'est qu'un « *complot médiatique de grande envergure* » mené par des organisations non gouvernementales. Dans une lettre adressée au Conseil de Sécurité de l'ONU, le gouvernement du Congo Kinshasa estime que le rapport vise à « *camoufler les responsabilités des puissances impliquées dans le génocide rwandais, notamment la France* ». Les rumeurs collectées, estime l'Ambassadeur congolais à l'ONU, sont basées « *sur des échantillons trop faibles pour être statistiquement fiables* ». Les conclusions de l'enquête sont pour Kinshasa, « *une tentative de remise en cause de la stabilité politique dans la région des grands lacs* ».

- **Pour KIGALI**, le rapport de l'ONU est « *incomplet, partial et fallacieux* ». Dans sa lettre au Conseil de Sécurité, le gouvernement rwandais affirme n'avoir « *rien à se reprocher* ». « *Le gouvernement rwandais est indigné par ce que le rapport insinue* » sur le rôle joué par ses soldats.

- **Pour Mr Kofi ANNAN**, il a demandé dans sa lettre au Conseil de Sécurité « *une engagement critique* ». « *Les tueries auxquelles se sont livrées l'AFDL (l'armée de Kabila) et ses alliés, y compris des éléments de l'Armée rwandaise, constituent des crimes contre l'humanité* », écrit-il, soulignant que des enquêteurs « *pensent que certains éléments peuvent constituer des actes de génocide, selon l'intention qui les motivait* ».

Toutefois il est incompréhensible que Kofi Annan ne recommande cependant pas des mesures punitives et insiste même sur « la nécessité de consolider la fragile stabilité de la région ». Si la Communauté internationale tourne le dos aux pays concernés, estime-t-il, « *elle commettrait une grave erreur* ». Admettant que toute la vérité n'a pas pu être établie, le rapport laisse la porte ouverte à d'autres investigations.

Ce rapport cite par exemple qu'en mai 1997, « *des centaines de Hutu rwandais non armés ont été massacrés à MBANDAKA et WENDJI par des soldats de l'AFDL, qui se trouvaient apparemment sous le commandement effectif de l'Armée rwandaise* ». Ces corps ont été retirés d'une fosse commune par les enquêteurs de l'ONU.

Le rapport de cette Commission affirme tout de même que les circonstances des attaques, comme le démantèlement militaire des camps « *révèlent l'intention d'éliminer les réfugiés rwandais restés au Zaïre* ». Ce Rapport de l'ONU, ***étayé par des preuves solides*** revient sur la traque des Hutu rwandais durant la conquête de l'ex-Zaïre par Mr KABILA de l'automne 1996 au printemps 1997. **Il évoque des crimes contre l'humanité. Certaines épisodes d'attaques contre des réfugiés**, perpétrées par les troupes de Mr KABILA, appuyée par l'Armée rwandaise, **pouvant être qualifiés « d'actes de génocide »**.

Le rapport ne donne pas de chiffres sur l'étendue des massacres mais le Rapporteur de la Commission des droits de l'homme pour l'ex-Zaïre, Roberto GARRETTON, affirme que 150.000 à 180.000 personnes ont été tuées, en six mois, lors de la conquête de l'ex-Zaïre.

#### **b) Le rapport de la Commission Internationale non gouvernementale accuse aussi l'Alliance de KABILA et ses alliés de l'Armée rwandaise :**

**La Commission Internationale non gouvernementale**, constituée par le Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (CIDPDD) et l'Association Africaine pour la Défense des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo (ASADHO) a sorti son rapport en Juin 1998.

Initiée en novembre 1997 pour enquêter sur des violations des droits humains survenues au Congo (ex-Zaïre) durant la guerre, **la Commission a compilé une centaine de rapports et témoignages écrits par les ONG nationales et internationales des droits humains et humanitaires, Cette Commission a complété ses enquêtes par une mission confidentielle d'enquêtes menées au nord et au sud Kivu et dans la région de MBANDAKA pendant deux mois, en janvier et février 1998**. Les enquêteurs de la Commission non-gouvernementale ont interrogé plusieurs témoins directs et visité une centaine de lieux des massacres. La mission a aussi reçu des témoignages de certains Kadogo (enfants soldats) et d'anciens soldats de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo-Zaïre). Enfin, la Commission a analysé toutes les déclarations faites par l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre, alors mouvement rebelle et comparé à celles faites par elle une fois arrivée au pouvoir.

**De l'analyse de tous ces éléments d'enquêtes, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes :**

**a) La guerre menée à l'Est du Zaïre** (devenu Congo) par les Banyamulenge et les troupes de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) a été bien conçue à Kigali et reçu du gouvernement de

Kigali l'appui en armes et en hommes pour éradiquer les camps de réfugiés et les ex-FAR et Interahamwe devenus une menace pour la stabilité du Rwanda. Le territoire zaïrois a été envahi par l'APR, et plus tard par les armées ougandaises (guerre de Beni et de Butembo), burundaises et angolaises. Ceci constitue le crime d'agression tel que défini par le droit international, plus particulièrement la résolution du 14 décembre 1974 de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

**b) La Commission a estimé, sur la base des nombreux rapports et témoignages** faisant état d'allégations que près de 200.000 réfugiés sur le sol zaïrois en majorité d'ethnie Hutu ont perdu la vie de façon arbitraire ou sont disparus, comme conséquence d'une stratégie délibérée d'extermination lente d'une partie de la population d'origine Rwandaise.

Pour ce faire, **des procédés qui ressemblent fortement à des actes génocidaires** ont été utilisés avec préméditation, de façon constante et persistante. Les auteurs n'ont réculé devant aucun moyen pour atteindre leur objectif d'élimination des réfugiés Hutu: massacres directs, pousser les réfugiés vers les endroits inhospitaliers où ils pouvaient être tués à petit feu de maladie ou de mauvaises conditions climatiques, obstruction à l'assistance humanitaire, utilisation des organisations humanitaires pour piéger les réfugiés.

**De l'avis de la Commission, cette intention délibérée s'est ensuite caractérisée par une ferme volonté officielle d'assurer l'impunité** notamment par le nettoyage des sites où se sont commis les massacres, par le blocage de l'enquête menée par les Missions d'enquête des Nations-Unies (intimidations et/ou arrestations des témoins potentiels, corruption des chefs coutumiers pour qu'ils empêchent les enquêtes, et surtout la stratégie de soulever la population contre les enquêteurs de l'ONU et montrer que la Mission de l'ONU ne peut rien faire pour des raisons de sécurité (alors même que le gouvernement congolais est sensé assurer la sécurité). Tous ces éléments montrent à suffisance l'intention des auteurs et du nouveau gouvernement de la République démocratique du Congo, de couvrir ces crimes, du fait qu'il était au courant qu'ils se sont commis sur son territoire, ne les a pas condamnés publiquement et n'a pas cherché à travers le système de justice dont il a hérité à en identifier et en poursuivre les présumés coupables. Au contraire tout s'est déroulé depuis la fin de la guerre comme si les nouveaux dirigeants auto-proclamés et reconnus par la communauté africaine et internationale étaient inconscients de la gravité de ces crimes devant leur peuple et devant l'humanité. Ils ont par contre systématiquement et continuellement cherché à les couvrir ou les minimiser.

**De ce fait, il est de l'avis de la Commission que des actes de génocide** ont été commis au Zaïre contre les réfugiés Hutu en violation de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide adoptée le 9 décembre 1948 et ratifiée par le Zaïre. Le fait qu'une partie importante des personnes visées par ces actes soient elles-mêmes présumées auteurs et responsables du génocide contre des Tutsi et des opposants Hutu au Rwanda d'avril à juillet 1994, et qu'elles soient accusées par le gouvernement du Rwanda d'avoir exporté avec elles l'idéologie du génocide au Zaïre ne constitue pas, de l'avis de la Commission, une excuse ou une justification morale ou juridique pour commettre des crimes similaires à ceux qui leur sont reprochés.

*La Commission non-gouvernementale estime que plusieurs milliers de citoyens zaïrois (congolais) d'ethnie Hutu ou apparentée, et qui ont essayé de porter secours aux réfugiés pourchassés, ont aussi perdu la vie de façon violente comme résultat de ce processus génocidaire.*

**c) La Commission a identifié 19 crimes** en relation avec les événements survenus entre Octobre 1996 et Mai 1997 dont: *des meurtres, assassinats, tueries, noyades, incendies de villages et de récoltes, destruction matérielle, torture et traitements inhumains, mutilations, viols, disparitions, pillages systématiques, obstructions à l'aide humanitaire, incitation à la haine, vol de bétail et de biens, prise d'otages, enlèvement d'enfants et de malades, recrutements d'enfants mineurs; non-assistance à personnes et à peuple en danger, arrestations et détentions arbitraires, condamnations et exécutions sans recours à un tribunal légalement constitué, crime d'agression, expulsion forcée des Tutsi (Masisi, Kinshasa, Katanga, Kisangani), rapatriement forcé des réfugiés; persécution pour des motifs raciaux, ethniques ou politiques.*

Le crime le plus choquant pour la conscience des africains et du reste de l'humanité reste bien sûr les meurtres, assassinats et homicides commis par toutes les parties au conflit de façon massive, même en dehors des zones de combat, sur des non-combattants et sur des combattants désarmés. **Les cibles de ces meurtres étaient de trois sortes:** - *les réfugiés Hutu, les Zaïrois d'ethnie Hutu, Hunde, Fulero, Bembe, Tutsi, les autres populations civiles autochtones dans l'Est du Zaïre.*

**d) De l'avis de la Commission, ces homicides massifs sont attestés par l'existence de plusieurs charniers sur tout l'itinéraire de la rébellion d'UVIRA à MBANDAKA.** Ils sont aussi déduits de l'effort délibéré et l'empressement montré par les auteurs matériels présumés de ces crimes placés sous le commandement de l'AFDL et ses alliés, de faire disparaître les traces et détruire des preuves physiques éventuelles.

Tous les rapports publiés et les témoignages analysés par la Commission, quoique provenant de sources diverses, *sont tellement constants et concordants à ce sujet qu'il est difficilement soutenable qu'il s'agit d'une campagne délibérée pour salir le nouveau régime* issu d'une victoire militaire contre une dictature vieille de 32 ans.

**e) Enfin la Commission non-gouvernementale a analysé le rôle et les responsabilités** de la Communauté internationale incluant les Etats Africains, en particulier les voisins de la République démocratique du Congo (RDC). Par sa négligence, son inconscience, sa torpeur et la cupabilité ressentie à la suite du génocide au Rwanda ou tout simplement par calculs politiques, **la Communauté internationale a manqué de volonté politique réelle** pour faire face à la situation prévisible depuis 1994. Quoique la fermeture forcée des camps de réfugiés semble avoir donné un répit à une communauté internationale qui se plaignait de dépenser près d'un million de dollars par jour pour entretenir les réfugiés des Grands lacs africains.

#### **4) La répression des suspects du génocide :**

##### **a) Considérations générales :**

Après la tragédie rwandaise, l'on s'accorde sur le fait que la justice est une priorité de la reconstruction nationale. Plus généralement, *il est évident que le déracinement de la tradition d'impunité est une condition indispensable pour qu'une véritable culture du respect de la vie s'instaure au Rwanda.*

Toutefois, malgré les divers discours officiels qui expriment une certaine bonne volonté, il persiste peu d'espoir que les objectifs nobles de justice puissent être réellement atteints. *L'obstacle majeur à la justice réside dans la part importante d'usurpation qui caractérise le pouvoir en place et qui explique son incapacité notoire à exercer une justice transparente et équitable.*

En effet, le régime comporte, en son sein des personnalités dont la société a une sinistre mémoire, ainsi que des criminels de renom *qui n'admettent qu'une justice taillée sur mesure.* Pire encore, pour se maintenir au pouvoir, certaines autorités pratiquent une répression ciblant *quiconque a potentiellement tendance à exiger que les crimes imputables aux extrémistes du Front Patriotique Rwandais (FPR) soient également reconnus et que les personnalités qui bénéficient d'une garantie d'impunité grâce à leur position au sein du pouvoir soient démasquées et soumises à la justice.*

##### **b) La publication des listes.**

Il est curieux que la liste de 1946 suspects de la première catégorie, publiée par le régime de Kigali le 30/11/1996, ne reprenne pas les noms de plusieurs intellectuels hutu qui viennent de passer près de 4 ans dans les "prisons-mouroirs" et cela sans charges sérieuses. *La raison est simple: ceux-ci ne présentent aucune menace pour le pouvoir, car ils sont déjà neutralisés et pris en otage par les chefs militaires.*

L'établissement et la publication des listes est l'aboutissement d'un plan imaginé par l'aile extrémiste du FPR, car cela crée une confusion qui permet de se débarrasser de tous les intellectuels hutu qui pourraient un jour contester le pouvoir que ces extrémistes veulent sans partage. **Dans cette optique, le MRND-CDR devient un fourre-tout; tous les Hutu dérangeants sont faussement traités de partisans du MRND-CDR.**

**Ainsi on trouve sur ces listes tous les Hutu dont les extrémistes du FPR veulent se débarrasser:** *des magistrats des cours et tribunaux, des cadres de l'administration publique, des magistrats de parquets, des directeurs d'écoles primaires, secondaires et supérieures, des instituteurs et des professeurs de l'enseignement public et privé de tous les degrés, des membres de confessions religieuses, des cadres de sociétés privées (banques, sociétés commerciales privés ou parastatales), des avocats, des médecins, des vétérinaires, des étudiants de tous les niveaux, des commerçants et des agriculteurs qu'on peut qualifier d'évolués (art.2 de la loi).*

Pour les extrémistes du FPR, **les plus dangereux sont les Hutu encore en liberté au Rwanda et ceux qui sont partis en exil, car pour asseoir définitivement sa dictature, ils doivent casser pour de bon toute velléité d'opposition.**

### **c) L'arrestation et la détention préventive de plus de 130.000 personnes**

La situation des détenus dans les prisons-mouroirs et surpeuplées est catastrophique. **Dans les seuls centres officiels de détention, plus de 130.000 personnes** croupissent dans les prisons-mouroirs sans espoir d'être un jour déférées devant le juge et informées sur le motif précis de leur détention. **La seule prévention du génocide, sans autre précision, constitue un fourre-tout et permet au régime militaro-ethniste de Kigali de se débarrasser de n'importe quel citoyen.**

Plus nombreux sont les détenus des centres de détention inaccessibles au Comité International de la Croix Rouge parce qu'inconnus de lui et auxquels l'Armée lui interdit l'accès. Mais tout le monde au Rwanda sait que des centaines de personnes sont «*séquestrées*» et **disparaissent dans les camps militaires**, dans des cachots communaux, dans des cachots des secteurs, dans des brigades judiciaires de gendarmerie, dans des habitations privées et même dans des containers, où des sévices les plus inhumains leur sont infligés.

Ces détenus ont pour la plupart perdu l'espoir d'être un jour déférés devant la justice. Non seulement parce que la Magistrature rwandaise est incapable de mener seule ce travail, mais aussi et **surtout parce qu'il manque la volonté politique de rendre justice**. La preuve en est le refus de l'assistance des magistrats étrangers offerts gracieusement par la communauté internationale.

## **5) Collaboration avec les Institutions et les Représentants de l'ONU:**

### **a) Collaboration avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda:**

- *Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) subit le chantage, la terreur et la séduction de la part de ces extrémistes tutsi.*

- **Le 29 janvier 1996, l'agression perpétrée par des militaires rwandais**, contre trois enquêteurs du TPIR (deux néerlandais et une américaine qui circulaient dans une voiture arborant le sigle de l'ONU), témoigne de la tension croissante entre le régime de Kigali et l'ONU. Bien que Mr Alain Sigg, chargé des relations extérieures du TPIR à Kigali, a estimé peu vraisemblable qu'ils aient été molestés à cause de leurs fonctions, le Procureur du TPIR, **le juge malgache Honoré Rakotomana, a néanmoins porté plainte au plus haut niveau et demandé des explications et l'ouverture d'une enquête.** Les



contingents militaires qui assuraient la sécurité des personnes civiles des agences internationales au Rwanda ont dû quitter le pays à partir du 8 mars 1996.

**Du 11 au 13 février 1996**, le Procureur sud-africain Richard Goldstone s'est rendu à Kigali pour s'entretenir des conditions de sécurité dans lesquelles le personnel du TPIR pourrait travailler.

- Les nombreux « **Syndicats de délateurs** » encouragés et exploités à des fins socio-politiques et socio-économiques par les extrémistes tutsi ainsi que la « **délation institutionnalisée** » au Rwanda ne font que compliquer davantage les enquêtes et les jugements du TPIR.

- **Les extrémistes tutsi n'ont jamais cessé de manipuler** les magistrats du Parquet, les enquêteurs et les avocats de l'accusation en leur présentant des « délateurs » triés sur volet selon le degré de l'extrémisme qu'ils ont développé.

- **Certains témoins à décharge, notamment dans le procès de l'ancien bourgmestre Jean Paul AKAYESU** ont été portés disparus, emprisonnés ou terrorisés pour les décourager et empêcher la tenue des procès équitables à Arusha. Si le TPIR réussit à faire des procès équitables, les génocidaires tutsi craignent d'être un jour poursuivis. C'est pourquoi, ils sabotent les procès.

- **Le Ministre Tanzanien des Affaires étrangères, Mr Sigela Nswima**, a déclaré le 30/03/1998 à Dar-es-salaam que « *La situation sécuritaire à Arusha est trop tendue pour que le gouvernement tanzanien prenne le risque d'envoyer dans les prisons tanzaniennes des personnes accusées de génocide* ». Six personnes ont déjà comparu devant le Tribunal et 19 autres sont détenus à Arusha dans l'attente d'être jugées. « *La décision finale dépendra de nos intérêts nationaux. Les Nations-Unies ne peuvent forcer aucun gouvernement à agir contre ses intérêts nationaux* » a-t-il affirmé.

- **Une maison de logement du TPIR a été attaquée par des malfaiteurs non identifiés** dans la nuit du Vendredi 13 février 1998 au moment où elle hébergeait des témoins à décharge dans le procès de Jean Paul AKAYESU, a-t-on appris au Centre. Les commandos de la mort du régime de Kigali sont soupçonnés de vouloir « *dissuader les témoins à décharge* » d'aller à Arusha.

## **b) Le régime rwandais a toujours saboté le travail de l'ONU :**

### **i) Le Gouvernement rwandais refuse de garantir le maintien et le mandat de la Mission des Droits de l'Homme des Nations-Unies sur le terrain au Rwanda (HRFOR).**

- **Les travaux de l'HRFOR ont été suspendus depuis le 8/05/1998.** En effet les autorités rwandaises exigent que la Mission « *change son mandat dans le sens de ce dont le Rwanda besoin et les discussions pour déterminer ce mandat se poursuivent* ». Si l'HRFOR veut reprendre son travail, **elle doit abandonner la «surveillance et la dénonciation des exactions et autres crimes»** commis par les forces de sécurité et les agents de l'Etat.

- Le Ministre des Affaires Etrangères a déclaré **que l'HRFOR doit être respectueux de la souveraineté du Rwanda, mais il semble oublier que quand un régime sanguinaire extermine une partie de sa propre population, le devoir d'ingérence humanitaire de toutes les nations et institutions éprises de paix devient une nécessité qu'un aucun régime (même issu d'un génocide) n'a le droit de refuser à un peuple en danger.**

- Le Centre estime que le peuple rwandais est menacé d'extermination depuis Octobre 1990 jusqu'aujourd'hui, parce que les deux blocs d'extrémistes hutu et tutsi, qui se battent pour conserver ou reconquérir le pouvoir et l'avoir, continuent sa destruction.

### **ii) Le régime rwandais a toujours défié la communauté internationale et refusé de collaborer avec l'ONU depuis que le FPR a pris le pouvoir à Kigali en juillet 1994 :**

- **A partir du 8 mars jusqu'au 19 avril 1996**, le régime de Kigali a réussi à mettre fin à la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR II) par des manifestations hostiles, etc... La radio de la MINUAR, fut suspendue d'abord avant d'être obligée de fermer pour de bon.

- **Depuis Octobre 1996 jusqu'aujourd'hui, l'APR a attaqué l'ex-Zaïre et massacré** les réfugiés rwandais et burundais vivant sous la protection du Haut Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés. Les réfugiés hutus ont été poursuivis et massacrés (femmes, enfants et vieillards) sans pitié depuis le KIVU à l'Est jusqu'à Mbandaka à l'Ouest du Congo-Kinshasa.

- **Le 11 janvier 1997, quatre observateurs de l'ONU** ont été battus en commune Giciye (au nord-ouest) par des éléments déguisés de l'APR. Cela a provoqué le retrait de l'HRFOR de la préfecture Gisenyi. **L'assassinat du 18 janvier 1997, à Ruhengeri, de trois espagnols** employés de l'ONG *Médecins du Monde* et celui du père canadien **Guy PINARD** le 2/02/97 en pleine messe ont poussé tous les témoins gênants étrangers à se rassembler à Kigali. Des enquêtes indépendantes ont mis en cause les militaires de l'APR qui accusent « *les infiltrés* ».

- **Le 4 février 1997, deux observateurs étrangers de l'ONU et leur trois collaborateurs** rwandais ont été tués dans une embuscade en commune Karengera-Cyangugu (au sud-ouest du Rwanda). Après cet assassinat, tous les observateurs de l'ONU se déplacent sous escorte militaire de l'Armée Rwandaise, ce qui handicape leurs investigations sur le terrain.

Les « **six infiltrés hutu** », que les autorités rwandaises accusent d'avoir assassiné les observateurs de l'ONU, ont été condamnés à mort et à 42.850 Frw chacun le 26/5/1998 par le Tribunal de Cyangugu. Cinq hommes et une femme avaient été arrêtés peu après l'attentat.

- **En mai 1997, le régime rwandais, appuyé par certaines grandes puissances (dont USA, France...), a réussi à faire supprimer le poste de Rapporteur Spécial** de l'ONU pour le Rwanda, au moment où les massacres de l'APR prenaient une ampleur génocidaire.

- **Depuis octobre 1997, la mission HRFOR n'arrive plus** à se rendre dans le Nord-ouest. L'autorisation d'enquêter sur le massacre de 8.000 habitants dans la grotte de Nyakimana en commune KANAMA est toujours attendue par les enquêteurs de l'ONU. Elle fut demandée fin novembre 1997 alors que le massacre avait eu lieu entre le 24 et 27/10/1997

- **En avril 1998, au Congo-Kinshasa, le régime de Kabila, appuyé par le régime de Kigali et sans doute avec l'accord implicite des Etats-Unis a provoqué le retrait de la Commission d'enquête de l'ONU sur les massacres des réfugiés rwandais au Kivu par l'APR.**

Il n'y a aucun doute que les commandants et les conseillers militaires ont ordonné au gouvernement rwandais de poser des conditions susceptibles de provoquer un « **retrait forcé et rapide des observateurs de l'ONU** » car l'APR a décidé de massacrer, **sans témoins gênants**, la majorité des Hutu avant la fin de 1998!!

## **6) Collaboration avec les ONG humanitaires et des droits humains :**

- **Le 15 mars 1995, trois ONG de développement** (Coopibo, Iles de paix et SOS-Faim) proches du *mouvement coopératif paysan* ont été expulsés afin d'appauvrir la paysannerie et anéantir le « *Mouvement Coopératif* » déjà initié à la démocratie et aux droits humains. Les membres des coopératives et les paysans progressistes, pourchassés par le régime actuel, avaient suivi de nombreux séminaires de formation et de sensibilisation aux droits humains et à la démocratie organisés par le Centre IWACU (ONG d'appui au Mouvement coopérative).

- **38 ONG humanitaires ont été expulsées et 18 suspendues le 6 décembre 1995**

- **Dans la nuit du 18 au 19 janvier, trois espagnols de Médecins du Monde (MDM)** ont été assassinés dans un but précis: *obliger le personnel étranger des ONG à quitter les campagnes et à se regrouper à Kigali d'où il leur serait impossible de témoigner sur les massacres de l'APR. Ils ont épargné le ressortissant identifié comme américain!* Le gardien de nuit (hutu) qui avait reconnu les agresseurs issus de l'APR fut abattu le lendemain par les gendarmes de la Brigade judiciaire de Ruhengeri sous prétexte qu'il aurait voulu s'enfuir!!

Cet assassinat a atteint ses objectifs car il a provoqué la fuite de toutes les ONGS opérant dans le Nord vers la capitale Kigali où elles se sentent plus en sécurité. La plupart d'entre elles n'ont plus remis les pieds dans le nord où se déroule l'épuration ethnique contre les hutu

Ainsi, le régime de Kigali a préféré sacrifié les intérêts de la population et réussi à se débarrasser des « **témoins gênants** » que constituent les ONGS.

## **7) Le squattage systématique des biens d'autrui comme butin de guerre :**

Le régime incarné par le Général Paul KAGAME fait fi du droit de propriété pourtant reconnu par les textes légaux rwandais et par les instruments juridiques internationaux. C'est humainement ce qu'il y a de moins grave mais cette pratique est absolument généralisée et encouragée par les extrémistes au pouvoir.

**Les atteintes au droit de propriété consistent en l'occupation illégale des propriétés et donnent lieu à des arrestations et détentions arbitraires à la suite de dénonciations calomnieuses ou à des assassinats, souligne le Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, dans son rapport du 20 janvier 1997.**

Beaucoup de propriétés ont été squattées par les ténors du régime FPR en guise de butin de guerre. Leurs propriétaires légitimes sont soit éliminés soit jetés en prison. Et le régime est resté insensible aux recommandations faites dans ce rapport.

Le Rwanda a adopté la **loi organique n° 8/96 du 30 Août 1996 sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives de crime de génocide ou de crimes contre l'humanité, commises à partir du 1er octobre 1990. Cette loi a été publiée au Journal Officiel n° 17 du 1er septembre 1996.**

**L'article 33 de cette loi s'inscrit dans la logique de culpabilisation globalisante de tout réfugié que le régime se réserve le droit d'accuser de tous les maux,** dans le cadre de la campagne de délation en cours, pour le condamner ensuite sans le moindre interrogatoire et encore moins de défense et **pour procéder ensuite à la vente aux enchères de ses biens déjà squattés.** En effet, le régime entretient savamment un cercle vicieux : il clame haut et fort qu'il appelle de tous ses voeux le retour des réfugiés, *il entretient en même temps un climat d'insécurité pour empêcher ces réfugiés de rentrer chez eux.* Ceux qui sont rapatriés de force sont soumis à des conditions de destruction collective qui ne diffèrent en rien d'un génocide. Pendant la même période, ceux qui ne rentrent pas sont diabolisés dans la confusion totale. **Pour pouvoir s'approprier des biens déjà squattés en guise de butin de guerre, des lois taillées sur mesure sont promulguées.** La loi n° 8/96 du 30/08/1996 en constitue un éloquent exemple.

## **8) A quoi sert l'APR si elle se révèle incapable de protéger des civils innocents ?**

Au moment où les populations hutu semblent condamnées à être exterminés par les extrémistes tutsi, tout observateur se demande pourquoi les rescapés tutsi et les réfugiés congolais, dont des tutsi rwandophones, ne sont pas protégés par l'Armée du Général KAGAME. Ce sont les deux attaques successifs du camp de réfugiés congolais de Mudende qui nous ont poussé à nous poser cette question : « *A quoi sert l'APR omniprésente et omnipotente, s'elle ne peut même pas protéger les Tutsi?* » Les responsables militaires n'ont jamais cessé de fournir des explications qui ne sont pas plausibles.

**Le 17 juin 1998,** s'est tenue une conférence de presse à Kigali dans laquelle le Directeur de l'ORINFOR, le major Wilson RUTAYISIRE, a dit aux journalistes que ***le Gouvernement ne peut pas avoir des militaires pour garder tous les camps ou sont concentrés les personnes.***

### **Les récentes attaques des camps de rapatriés tutsi :**

- L'attaque du camp de Kihira, en commune KAYOVE, préfecture GISENYI, qui aurait fait 29 morts et une vingtaine de blessés le 8 juin à 13h00, **a dévoilé un plan machiavélique des extrémistes tutsi.** Ces derniers semblent se servir des « *attaques semblables contre des camps*

**tutsi » pour mieux manipuler l'opinion** publique et justifier ainsi que le régime est confronté à une « **Rébellion de hutu génocidaires** » **qui reviennent achever le génocide des tutsi**».

- L'attaque du camp de NKAMIRA dans la nuit du 16 au 17 juin 1998 entre 1h et 2h du matin dans la commune MUTURA, préfecture GISENYI. Ce camp abritait les réfugiés rwandais de 1959 rapatriés après le génocide de 1994 et était situé à moins de 1km du camp militaire APR. **Il y aurait eu 25 morts et plus de 70 blessés selon le bilan du 17/6/98.**

Pourtant dans la dépêche de l'Agence France Presse (AFP) du 19/6/98, le nouveau bilan de l'attaque de Nkamira est de **43 morts et 94 blessés (dont 55 femmes et enfants) tous gravement touchés à l'arme blanche.** Selon le Dr Léon NGERUKA, directeur de l'hôpital de Gisenyi, cité par l'ARI (Agence Rwandaise d'Information dirigé par un prêtre extrémiste Privat Rutazibwa), **la situation des blessés serait très critique.**

Selon l'ARI et l'ARDHO (Association Rwandaise de défense des Droits de l'Homme) qui s'est rendue sur place « *les assaillants ont d'abord mené une opération de diversion avec « des fusils et des mitrailleuses* » contre le camp de soldats de l'APR qui assuraient la sécurité des quelque 6.000 déplacés tutsi. Les assaillants qualifiés « d'infiltrés » auraient ensuite pénétré dans le camp et ont commencé le massacre « *avec des couteaux, des machettes, des lances, des haches et des gourdins, tuant et blessant grièvement beaucoup de gens* » a ajouté l'ARDHO, précisant que l'assaut avait été lancée depuis la commune de Rwerere. Les assaillants auraient attaqué « *en chantant qu'il fallait tuer tous les Inyenzi* », auraient affirmé les rescapés.

« *L'intervention rapide des militaires du camp de Bigogwe, situé non loin de là, a permis de limiter les dégâts* », a déclaré à l'ARI, le préfet de Gisenyi, le Capitaine J. Baptiste MUHIRWA.

Le Centre a toujours mis en doute la version présentée par les responsables militaires, qui sont obligés de chercher toujours des alibis susceptibles de justifier « *les opérations de représailles permanentes* » qui frappent des milliers de civils hutu innocents.

Examinons les différentes attaques des camps de réfugiés congolais de MUDENDE :

### **Massacre du 10/12/1997 des réfugiés congolais Tutsi, NANDE, HUNDE et HUTU du camp de MUDENDE et risque de représailles de l'APR contre des civils**

Les réfugiés du camp de MUDENDE (commune MUTURA, préfecture de Gisenyi) ont été à nouveau victimes de groupes armés extrémistes qui ont tué aveuglément plus de 300 personnes et blessé 200 autres dans la nuit du 10 au 11 décembre 1997, selon la version officielle. Pourtant, la version de certains rescapés congolais faisait état de plus de 1000 morts, tandis que les autorités congolaises dénonçaient le massacre de plus de 1600 réfugiés congolais et exigeaient une enquête immédiate sur cette attaque. Ce massacre a témoigné une fois de plus de la recrudescence de la violence au Rwanda et dans toute la région des Grands lacs, en particulier depuis janvier 1997.

Le Centre a condamné énergiquement ce nouveau carnage contre des populations civiles innocentes et s'associe au deuil des familles des victimes.

## **9) CONCLUSION :**

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda a accumulé depuis le début de 1997 plusieurs témoignages qui attestent qu'il y a un « nouveau génocide » qui se déroule sous le couvert d'une « guerre civile ». Les autorités rwandaises attribuent cette guerre à la Rébellion hutu, qui serait composé par des ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) et les miliciens hutu rentrés de l'ex-Zaïre lors du rapatriement forcé des réfugiés rwandais fin 1996.

Le Centre estime qu'après avoir constaté le génocide des réfugiés hutu au Zaïre, lequel s'est déroulé sous les yeux des témoins congolais et étrangers, il n'y a aucun doute sur le sort qui a été réservé aux milliers des réfugiés rapatriés de force en novembre et décembre 1996. La majorité des réfugiés qui sont rentrés au Rwanda fin 1996 est aujourd'hui portée disparue et le Centre craint qu'ils n'aient été massacrés comme ceux qui sont restés au Zaïre.

**Un constat s'impose en tous cas à tout observateur qui visite le nord du pays.**

Les préfectures de GISENYI et RUHENGARI ont été vidées de leurs habitants suite aux massacres successifs de l'Armée Patriotique Rwandaise. **Des proches du gouvernement, dominé par le FPR parlent de 250.000 morts dans la seule préfecture de GISENYI.**

La seule façon de lever toutes les énigmes qui entourent la disparition des milliers de paysans hutu dans du Nord au Sud-ouest du Rwanda (soit plus de \_ des habitants de quatre préfectures : RUHENGARI, GISENYI, KIBUYE et CYANGUGU), **c'est de mener une enquête indépendante à l'intérieur du Rwanda et de procéder à un nouveau recensement de la population rwandaise actuelle.** Or, dans le contexte actuel, le Régime rwandais refuse non seulement toute enquête et tout recensement de la population, mais aussi les autorités rwandaises ont réussi à chasser du pays la plupart des « témoins gênants étrangers » en mettant fin à la Mission des Nations Unies pour le Rwanda (MINUAR II) et en expulsant plusieurs ONGS qui contribuaient à aider et à rassurer la population éprouvée par le génocide et la guerre. **Aujourd'hui, les autorités rwandaises sont décidés à chasser les derniers Observateurs de la Mission du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HRFOR), comme ils sont réussi au retrait de la Commission d'Enquête de l'ONU sur les massacres de Réfugiés au Zaïre.** Si le Gouvernement rwandais n'a rien à cacher, pourquoi refuse-t-il toute enquête et la présence d'observateurs neutres comme ceux de l'ONU.

Le Centre estime que tous les pays occidentaux, en particulier les pays membres de l'Union Européenne, doivent se rendre à l'évidence que le génocide rwandais s'est prolongé sous plusieurs formes et qu'il est grand temps qu'il soit arrêté par les grandes puissances que compte la Communauté Internationale.

**Le Centre demande aux pays membres de l'Union Européenne de prendre l'initiative de saisir le Conseil de Sécurité de l'ONU sur la situation dramatique des droits humains au Rwanda et des populations civiles non armées, mais aussi de l'impérieuse nécessité d'étendre la compétence dans le temps et l'espace, du Tribunal Pénal International sur le Rwanda (TPIR) en vue de juger les auteurs et planificateurs des actes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis au Congo-Zaïre en 1996-1997 et au Rwanda depuis le 1er janvier 1995 jusqu'à ce jour.**

Il est en effet peu probable que les Etats-Unis, protecteurs des « nouveaux génocidaires » et criminels contre l'humanité, prennent la moindre initiative pour mettre hors d'état de nuire leurs protégés.

**10) RECOMMANDATIONS: Le Centre recommande instamment:**

**Au Gouvernement Rwandais de :**

- ordonner aux troupes de l'APR d'arrêter les massacres de civils non armés;
- prendre ses responsabilités pour protéger toutes les composantes du peuple rwandais et
- mener des investigations sérieuses pour déterminer l'existence réelle « *des infiltrés ou des insurgés hutu* ».
- procéder au recensement général de la population rwandaise actuelle;

- accepter la mise en place d'une Commission internationale indépendante pour enquêter sur l'ampleur du génocide rwandais qui a frappé aussi bien les Tutsi que les Hutu depuis 1990 jusqu'aujourd'hui.
- accepter la nomination d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU si le Gouvernement n'a rien à se reprocher comme il ne cesse de se présenter comme la victime d'Amnesty International et des autres Organisations des droits humains qui enquêtent sur le Rwanda;
- Libérer immédiatement et sans condition tous les détenus sans dossiers et la multitude des paysans hutu victimes des rafles aveugles des militaires extrémistes de l'APR;
- Poursuivre en justice les « Syndicats de délateurs », les délateurs isolés ainsi que les Agents de l'Etat impliqués dans les arrestations et détentions arbitraires;
- Eviter de cautionner la politique de « squattage et de pillage des biens d'autrui »;
- Faciliter la poursuite en justice de tous les responsables militaires et soldats de l'Armée Rwandaise impliqués dans les massacres de réfugiés restés au Zaïre ou rapatriés au Rwanda;
- Identifier et traduire en justice toutes les personnes sur qui pèsent des charges sérieuses de participation au génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et massacres de civils non armés dans toutes les préfectures du pays.

### **Au Vice-Président de la République Rwandaise et Ministre de la Défense:**

- d'arrêter immédiatement « *le plan apocalyptique* » des extrémistes tutsi ;
- de démettre et sanctionner les différents responsables de la DMI, de l'APR, de la Gendarmerie, de la Police Communale, des Local Défense Forces et d'autres milices tutsi qui ravagent le pays.
- de cesser de paralyser les Institutions officielles (Gouvernement, Parlement, Magistrature);
- de démanteler immédiatement le « *pouvoir occulte* » dont jouit un noyau des chefs militaires et politiques extrémistes de son entourage direct.

### **A l'Union Européenne et ses Etats membres et à l'ensemble de la Communauté Internationale de :**

- Pousser fermement à l'extension de la compétence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda et à la création d'un tribunal ad hoc, afin de juger les actes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au Rwanda et au Congo-Zaïre depuis le 1/1/1995.
- Prendre des sanctions exemplaires contre les gouvernements rwandais et congolais afin de les obliger à livrer à la Justice nationale ou internationale toutes les personnes impliquées dans les massacres au Rwanda ou dans l'ex-Zaïre;
- Promouvoir la primauté du droit en permettant une lutte contre l'impunité, facteur d'instabilité dans la région des grands lacs africains;
- Faire pression pour obliger le gouvernement rwandais et les infiltrés (là où ils existent) à arrêter les massacres de civils non armés et à respecter le droit international humanitaire.
- Conditionner l'aide financière et toute forme d'assistance à l'arrêt de ces massacres et autres assassinats.

### **Au Gouvernement Américain:**

- de cesser la paralysie des Institutions de l'ONU et faire respecter ses résolutions dans tous les pays, y compris dans les pays que les USA soutiennent aveuglement en Afrique centrale;
- d'arrêter immédiatement toute assistance militaire au Rwanda, tant que ce pays utilise cette assistance pour massacrer les populations civiles non armées.
- de dénoncer publiquement les graves et massives violations des droits humains commises par l'Armée Patriotique Rwandaise à l'intérieur du Rwanda et sur le territoire du Congo-Kinshasa.

Toute autre attitude serait une complicité criminelle, dès lors le gouvernement américain ne peut pas prétendre ignorer la tragédie et son ampleur.

- de soutenir toute initiative visant à la création d'un tribunal pour juger les crimes commis dans le Congo-Zaïre en 1996 et 1997 et ceux commis au Rwanda depuis le 1er janvier 1995.

### **Aux Nations Unies:**

- De prendre une résolution appelant tous les Etats à ouvrir des enquêtes judiciaires sur toute personne présumée responsable des crimes contre l'humanité et se trouvant sur leur territoire;

- De prendre des mesures pour imposer un embargo de vente d'armes dans la région des Grands Lacs tant que la paix et la sécurité reste un leurre;

- De mettre sur pied une Commission Internationale d'Enquête sur les massacres de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) et l'existence réelle d'une « rébellion hutu ».

- De mettre en place une force internationale de protection des populations civiles au Rwanda et au Kivu;

- D'envisager l'extension de la compétence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et la création d'un tribunal ad hoc;

- D'assurer le retour de l'état de droit et de la démocratie dans la région des grands lacs en vue de garantir la stabilité et la paix

### **A la presse nationale et internationale de:**

- informer objectivement sur la situation des droits humains au Rwanda et en Afrique des Grands Lacs;

- cesser de servir de caisse de résonance de la propagande officielle diffusée par l'Armée rwandaise pour légitimer les massacres de populations civiles non armées sans même chercher à vérifier le bien-fondé des informations issues de la seule Agence Rwandaise d'Information (ARI), agence privée du Front Patriotique Rwandais (FPR);

- manifester un esprit critique. Le Centre demande à tous les journalistes soucieux de bien faire leur travail d'aller constater la tragique réalité sur le terrain.

Pour le Centre, **MATATA Joseph**, Coordinateur